

Ref : CFVU2019/0308

CFVU DU 14 MARS 2019

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU STATUT ARTISTE.

- **La commission formation et vie universitaire de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 14 mars 2019 réuni sous la présidence de Monsieur Olivier BALLESTA,**

*Vu le livre VII du code de l'éducation,
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,*

Etant préalablement exposé par le président que :

2 profils d'étudiants sont identifiés :

- *L'étudiant artiste inscrit en double cursus hors département des arts dans une école dispensant une formation artistique ;*
- *L'étudiant inscrit à l'Université Bordeaux Montaigne, toutes filières, attestant d'une pratique artistique, notamment dans les domaines suivants : Théâtre, Danse, Musique, Arts plastiques, Cinéma.*

L'UBM s'engage auprès des étudiants qui se verront conférer ce statut à leur proposer des aménagements visant à faciliter leurs conditions d'études et réussite.

En contrepartie, ces étudiants doivent s'engager notamment à rappeler leur appartenance à l'UBM pour tout événement à l'extérieur ou à participer à des actions culturelles de l'Université.

*Les candidatures seront examinées par une commission ad hoc. Sur la base de critères élaborés par le département des arts, elle examinera le dossier des candidats comprenant : CV, lettre de **motivation ainsi que tout document attestant de la pratique artistique du candidat.***

- **APPROUVE (le cas échéant à l'unanimité de ses membres) LE STATUT ARTISTE.**
Délibéré par la commission formation et vie universitaire, à Pessac, le 15 mars 2019.

Nombre de membres présents	22
Nombre de membres représentés	6
Nombre d'abstentions	1
Nombre de suffrages exprimés	27
Nombre de votes pour	27
Nombre de votes contre	0

La Présidente,

Signé

Hélène VELASCO-GRACIET.

Publié le : 27/03/2019